

Tèl : 06 87 89 95 19

Facebook : page : Jungle Parc Briançon (05, Hautes-Alpes)



email : jungleparcbriancon@orange.fr

<http://jungleparcbriancon.jimdo.com>

LR + AR : 1 page

Briançon, le 31 Mai 2013

JEZEQUEL Sylvaine
48 chemin des combes
05100 Briançon

à

Monsieur le Maire
Mairie de St Chaffrey
Rte du Pont Levis
05330 St Chaffrey

Monsieur le Maire,

Après nos différents échanges où demandes orales d'une indemnisation ; suite à la résiliation de la convention avant son terme : (6/09/2010), donc suite à la résiliation de votre fait de la convention qui nous liait avec votre commune sur le Parc des Colombiers, Chantemerle, 05330 St Chaffrey, résiliation sous le seul prétexte que « j'aurai » refusé de me déplacer pendant la durée des travaux pour revenir ensuite sur l'emplacement initial !!..., alors que vous saviez pertinemment qu'il m'était impossible : techniquement, financièrement, et règlementairement de le faire.

De fait, cette dite convention ; avait été signée pour 10 ans, (du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2018) , au vue de l'ampleur des investissements, des contraintes d'agréments sur site des installations des parcours aventure pour enfants que je devais réaliser avant d'exploiter, etc...

Votre décision de destruction, sous de faux prétextes de mon outil de travail devenu inutilisable depuis ce jour, a engendré la perte de mon exploitation, la mise à mal de mon entreprise devenue, depuis, déficitaire,...

Par la présente lettre recommandée avec accusé de réception, je vous fais donc officiellement une demande d'indemnisation qui va de soit, concernant le préjudice subit évalué à 102 000 € minimum, à titre principal sans compter les frais annexes, le préjudice moral personnel et familial, la chute de mon entreprise qui s'accroît de jour en jour et qui affiche un déficit de plus en plus conséquent depuis votre décision. (bilans comptable à l'appui).

Comme vous le savez une procédure est en cours au tribunal administratif de Marseille, concernant cette affaire.

Je vous ai déjà proposé a plusieurs reprise de mettre fin à cette procédure si nous trouvions un arrangement et une réhabilitation « viable » comme auparavant, de mon activité sur le Parc des Colombiers, (courriers par voie d'avocat et à titre personnel restés sans réponse de votre part), au lieu de cela vous avez préféré procéder à la destruction de mon outil de travail mis en place avec mes propres deniers : économies d'une partie de ma vie d'entrepreneuse , auxquelles se rajoute des crédits bancaires et emprunt à un particulier pour réaliser ce projet.

Vous souhaitant bonne réception , dans l'attente d'une réponse de votre part , vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en considération le caractère urgent et vital de ma demande, dans l'attente, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

31/05/2013 . LR + AR : 1 page

Sylvaine JEZEQUEL.

Tèl : 0687899519